

L'épargne salariale

➤ **Le PEE**

➤ **Le PERCOI**

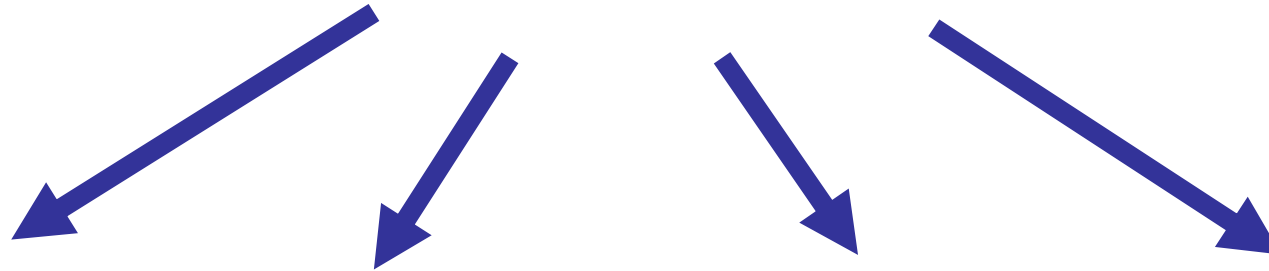


Le Plan d'Épargne Entreprise

- Objectif : constitution d'un capital
- Mis en place grâce au concours financier de l'entreprise
- Système d'épargne collectif sur 5 ans
- Cadre fiscal privilégié



Les 4 sources d'alimentation



PARTICIPATION

Dispositif obligatoire
(*50 salariés et plus*)
permettant de
percevoir une partie
des bénéfices réalisés
par l'entreprise

INTERESSEMENT

Système facultatif
associant les salariés à
la performance de
l'entreprise

EPARNE VOLONTAIRE

Versements
volontaires des
salariés

ABONDEMENT

somme versée au
profit des salariés
en complément des
versements qu'ils
effectuent

Intéressement

Épargne volontaire

Participation

Abondement

Plafond: 300 %

2300 € maximum

PEE 5 ANS

Sortie en capital non fiscalisée



Cadre fiscal privilégié

- Abondement non fiscalisé pour le salarié
- Abondement déductible pour l'entreprise
- Exonération des charges patronales
- Exonération des charges salariales
- Exonération des plus values réalisées
- 9 cas de déblocage anticipé



Optimisation de la rémunération

	Prime salariale	Intéressement perçu	Abondement PEE
Budget de l'employeur	2 300	2 300	2 300
Charges patronales (50%)	767	0	0
Avantage brut	1 533	2 300	2 300
Charges salariales 25%	575	0	0
CSG & CRDS		178	178
Net perçu par le salarié	958	2 122	2 122
IR (40%)	345	611	0
Avantage net après impôt	613	1511	2 122
Efficacité	27 %	66 %	92 %

Le Plan Épargne Retraite Collectif Interprofessionnel

- Objectif : Retraite
- Mis en place grâce au concours financier de l'entreprise
- Système d'épargne collectif
- Cadre fiscal privilégié



Intéressement

Épargne personnelle

Participation

Abondement

Plafond 300%

4600 € maximum

**PERCO
Retraite**

Sortie en capital non fiscalisée

Rente



Cadre fiscal privilégié

- Abondement non fiscalisé pour le salarié
- Abondement déductible pour l'entreprise
- Exonération des charges patronales
- Exonération des charges salariales
- Exonération des plus values réalisées

- 4 cas de déblocage anticipé
- Taxe de 8.20 % sur les derniers 2 300 euros



Optimisation de la rémunération PEE + PERCOI

	Prime salariale	Intéressement perçu	Abondement PEE
Budget de l'employeur	6 900	6 900	6 900
Charges patronales (50%)	2 301	0	0
Avantage brut	4 599	6 900	6 900
Charges salariales 25%	1 725	0	0
CSG & CRDS		534	534
Net perçu par le salarié	2 874	6 366	6 366
IR (40%)	1 035	1 833	0
Avantage net après impôt	1 839	3 533	6 366
Efficacité	27 %	66 %	92 %

Les supports d'investissement

1. EASY PACK EQUILIBRE (Gerer Conseil) : *diversifié prudent*
2. EASY PACK CROISSANCE EQUILIBREE (Carmignac) *diversifié équilibré*
3. EASY PACK PROFIL EVOLUTIF (DNCA) : *diversifié offensif*

1. EASY PACK SECURITE (Gerer Conseil) : *monétaire*
2. EASY PACK CONVERTIBLES (Ed. de Rothschild AM) *obl convertibles*
3. EASY PACK AUDACE EUROPE (Gerer Conseil) : *actions européennes*
4. EASY PACK AUDACE MONDE (Rothschild et Cie) : *actions*
5. EASY PACK AUDACE VALUE (Tocqueville) : *actions*
6. ES SOLIDAIRE (CDC IXIS) : *actions / FCPE Solidaire*



Les frais

- Frais d'investissement
- Frais de gestion



Synthèse

- Principe de l'épargne salariale
- Le PEE
 - Les sources d'alimentation
 - La fiscalité
 - L'optimisation de la rémunération
- Le PERCO
 - Les sources d'alimentation
 - La fiscalité
 - L'optimisation de la rémunération
- Les supports d'investissement
- Les frais

